

**COUNCIL OF EUROPE  
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

**CONSEIL DE L'EUROPE  
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***21st MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE EUROPE LANDSCAPE CONVENTION***

***21<sup>e</sup> REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

***“Landscape and education”  
« Paysage et éducation »***

**Tropea, Italy / Italie**  
**3-4 October 2018 / 3-4 octobre 2018**  
*Study visit, 5 October 2018 / Visite d'études, 5 octobre 2018*

---

***ATELIER 3***

**L'éducation au paysage en Wallonie**

**Mme Mireille DECONINCK**

*Dr Sc. Géographiques, Attachée, Service Public de Wallonie, DGO4, Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement régional*

**M. Didier MORAY**

*Architecte paysagiste, Service Public de Wallonie, DGO3, Direction des Espaces verts*

La Région wallonne, ou Wallonie, couvre une superficie de 16.844 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié de la Belgique. La Wallonie a une population d'environ 3.550.000 habitants, répartie inégalement au sein de 262 communes.

Illustration du puzzle institutionnel belge, la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Wallonie relève de plusieurs autorités. En effet, depuis les lois spéciales de réformes institutionnelles de 1980, la Belgique est régie par trois niveaux de pouvoirs : l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. La plupart des compétences concernant directement ou indirectement le paysage sont aujourd'hui du ressort régional. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement et de la conservation de la nature, des richesses naturelles, de la politique de l'eau et de l'énergie, des travaux publics, des transports, du logement, de la politique agricole, du tourisme, etc.

Par contre, les compétences enseignement et culture dépendent des Communautés de langue (Française et Germanophone). La Région wallonne a ratifié la Convention européenne du paysage le 20 décembre 2001. La Convention est en vigueur en Belgique depuis le 1<sup>er</sup> février 2005.

## Niveaux de l'enseignement en Communauté française

### Organisation

Le système éducatif est divisé en plusieurs niveaux d'enseignement :

– L'enseignement fondamental

- l'enseignement maternel : au moins 2 ans et 6 mois à 6 ans
- l'enseignement primaire : 6 à 12 ans

– L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se subdivise en trois degrés de deux ans chacun (trois ans maximum pour le premier degré) :

- le 1er degré – dit degré d'observation (élèves âgés de 12 à 14 ans – maximum 16 ans)
- le 2e degré – dit degré d'orientation (élèves âgés de 14 à 16 ans)
- le 3e degré – dit degré de détermination (élèves âgés de 16 à 18 ans)

– L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, qu'il soit universitaire ou non, est articulé autour de 3 cycles :

- 1<sup>er</sup> cycle : les bacheliers professionnalisants, les bacheliers de transition et les bacheliers de spécialisation
- 2<sup>e</sup> cycle : les masters et les masters de spécialisation
- 3<sup>e</sup> cycle : le doctorat (proposé uniquement dans les universités).

L'Enseignement de promotion sociale, organisé par le décret du 16 avril 1991 poursuit 2 finalités :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle (développement des personnes) ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels (besoins de la société).

### Le paysage dans l'enseignement fondamental primaire et secondaire

Le « Référentiel de compétences » présente de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.

Ce document décrit un large ensemble de compétences que chaque enseignant, tant de l'enseignement fondamental que du premier degré de l'enseignement secondaire, développera en veillant à leur interaction.

### Enseignement primaire

Au niveau des référentiels officiels, le document « socle des références » précise les différentes compétences à construire ainsi qu'à certifier durant les trois premières étapes de la scolarité obligatoire.

On retrouve ces différentes compétences dans le chapitre « les savoir –faire et savoir spécifiques à l'éveil et à la formation géographique intégrant la vie économique et sociale. »

### **Enseignement secondaire**

En ce qui concerne la notion de paysage, l'inspection de l'enseignement secondaire n'a jamais été saisie d'une demande particulière à la conception d'outils pour aborder les paysages. Toutefois, elle s'est bien saisie de la problématique de l'utilisation de l'image comme outils d'apprentissage en géographie. L'objectif était de baliser la progression des apprentissages dans ce domaine depuis la 1<sup>er</sup> maternelle jusqu'en 6<sup>e</sup> secondaire. Les paysages, s'ils ne constituent pas le cœur de la démarche y apparaissent de façon subsidiaire.

Au niveau du référentiel, l'analyse de paysage se retrouve dans la partie consacrée à la formation historique et géographique des socles de compétences. On la retrouve dans les savoirs sur les composants du paysage, les milieux naturels et l'organisation de l'espace ainsi que dans le savoir – faire « Lire un paysage ».

### **Compétences terminales et savoirs requis pour le cours de Géographie :**

Identifier les composants naturels et humains d'un paysage, d'un territoire ou d'un problème

- Utiliser des clés de lecture pour établir des relations entre ces composants :
  - Les fonctions de l'espace, sa structuration
  - Le contexte naturel, identifier les atouts et contraintes (relief, cours d'eau, climat, végétation)
  - Les interactions entre l'homme et l'espace, atouts et contraintes humaines (communication, mobilité, économie, politique...)
  - La dynamique, évolution de l'utilisation de l'espace, croissance, déclin...

### **Le paysage dans l'enseignement supérieur**

Dans l'enseignement supérieur, 26 domaines d'études sont répartis en 4 secteurs ; dans le secteur « sciences et techniques » la notion de paysage est dispensée dans plusieurs domaines :

- Sciences (géographie, environnement, géologie)
- Sciences agronomiques et bio ingénieur
- Art de bâtir et urbanisme

A titre d'exemple, voici une liste non exhaustive des formations concernées :

- Bachelier en architecture des jardins et du paysage
- Master en architecture du paysage
- Master en architecture
- Master sciences géographiques
- Master bio ingénieur (agronomie, forêts & espaces naturels, environnement)
- Master en sciences et gestion de l'environnement

### **Bachelier en architecture des jardins et du paysage**

Bachelier professionnalisant

Les études sont de type court et s'étendent sur un cycle professionnalisant de 180 ECTS (European Credits Transfer System)

La formation vise :

- à former des techniciens supérieurs capables d'être auteurs de projet dans le secteur privé et/ou d'assister les auteurs de projets d'espaces publics et de paysage dans leur démarche de conception.
- à ce qu'ils puissent dresser et gérer les aspects techniques et administratifs de projets d'architecture des parcs et jardins de toute nature et être les représentants de l'auteur de projets dans la conduite d'un chantier public.

[www.hech.be/fr/formations/agronomique/bachelier-en-architecture-des-jardins-et-du-paysage](http://www.hech.be/fr/formations/agronomique/bachelier-en-architecture-des-jardins-et-du-paysage)

### **Master en architecture du paysage**

Les études de bachelier et de master architecte paysagiste sont organisées en collaboration entre l'ISla Gembloux – la Haute École Charlemagne, la Faculté d'Architecture La Cambre – Horta – Université Libre de Bruxelles et Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège.

La formation d'architecte paysagiste (300 ECTS) est fondée sur un **enseignement multidisciplinaire** qui prend en compte la dimension culturelle de notre environnement et les paramètres scientifiques qui déterminent la conduite de ses composantes (l'eau, le végétal, le milieu...).

Au croisement entre l'art, l'architecture et les sciences du vivant, la formation d'architecte paysagiste prépare à penser le paysage comme une ressource limitée et apprend, notamment, à concevoir, à planifier et à gérer les environnements urbains et ruraux dans un souci de développement durable et de bien-être des populations.

[www.architecturedupaysage.be](http://www.architecturedupaysage.be)

### **Master en architecture**

Dans le programme d'étude du master 1 et 2 figure un atelier projet interdisciplinaire – architecture, paysages et arts (APA). Cet atelier représente 10 ECTS. La notion de paysage est abordée dans un travail pluridisciplinaire dans une dimension urbaine et architecturale.

<http://archi.ulb.ac.be/etudes/enseignement-du-projet/art-paysage-architecture>

### **Master sciences géographiques**

Le programme d'études du master en science géographique, orientation générale, dispense un cours de 6 ECTS sur l'analyse et la gestion des paysages. L'objectif de ce cours consiste à maîtriser diverses approches du paysage, de porter un regard critique sur des études paysagères ou des plans de gestion paysagère.

[www.programmes.uliege.be/cocoon/cours/GEOG0603-3.html](http://www.programmes.uliege.be/cocoon/cours/GEOG0603-3.html)

## **Master bio ingénieur (agronomie, forêts & espaces naturels, environnement)**

Pour le master en bio ingénieur, la notion de paysage est abordée sous un autre angle en mettant l'accent sur le fonctionnement écologique des paysages dans le cadre de la fragmentation des habitats et de la mobilité des organismes. Ce cours de 4 ECTS est dispensé principalement pour les bio ingénieurs en gestion des forêts et des espaces naturels.

<https://uclouvain.be/cours-2018-lboe2140>

## **Master en sciences et gestion de l'environnement**

Dans le programme d'étude du master 2, la notion de paysage est abordée dans un cours intitulé « Analyse, évolution et gestion des paysages » (5ECTS). Les principales compétences à acquérir sont la compréhension des facteurs qui génèrent les paysages, la capacité d'analyser ceux-ci et la prise en compte de la complexité des paysages dans la gestion du cadre de vie.

[www.ulb.ac.be/programme/cours/2017/ENVI-F421](http://www.ulb.ac.be/programme/cours/2017/ENVI-F421)

## **Master de spécialisation – urbanisme et aménagement du territoire**

L'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine à Bruxelles (ISURU) propose une formation de promotion sociale en cours du soir, équivalent à un master universitaire de 120 ECTS, le « Master en urbanisme et aménagement du territoire ».

Dans l'unité d'enseignement relative au « contexte du projet - aspects généraux », figure un cours spécifique où la notion de paysage est abordée au sens large en décrivant ses caractéristiques et les notions de gestion et d'entretien du paysage.

[www.isuru.be/cours/paysage](http://www.isuru.be/cours/paysage)

## **Le paysage enseigné autrement**

En complément au système scolaire classique, des formations continuées sont également organisées.

A titre d'exemples :

- Le Certificat Universitaire en Analyse Paysagère (CUAP)  
[www.unamur.be/sat/archives/productions/2013/20130630-cuap](http://www.unamur.be/sat/archives/productions/2013/20130630-cuap)

Cette formation continuée s'intéresse de manière spécifique au paysage et est destinée à des acteurs qui, généralement, travaillent déjà sur le terrain.

- La formation « Paysaguide »  
[www.tiges-chavees.be/formation-paysaguide-en-cours](http://www.tiges-chavees.be/formation-paysaguide-en-cours)

Le groupe d'actions locale (Programme LEADER) du pays des Tiges et Chavées organise une formation destinée aux citoyens qui aiment se balader. L'idée est d'initier ces citoyens à l'analyse paysagère. Ces personnes pourront, après la formation, organiser des balades autour de la thématique des paysages.

Utilisé comme porte d'entrée sur le territoire, le paysage permet de faire mieux connaître le cadre de vie exceptionnel qu'offre le Condroz. Les paysages recèlent des indices de transformation qui permettent de faire comprendre le côté vivant d'un territoire.

- D'autres structures proposent des sensibilisation ou formation au paysage. C'est notamment le cas des parcs naturels, regroupés en une Fédération des parcs naturels de Wallonie.  
[www.parcsnaturelsdewallonie.be](http://www.parcsnaturelsdewallonie.be)
- Enfin, la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) dispense, chaque année, des modules de formation aux conseillers en aménagement du territoire des communes wallonnes. Le paysage figure parmi les thématiques retenues en 2018.  
<https://cpdt.wallonie.be/paysage1>

### **Un sondage sur la connaissance de la Convention européenne du paysage**

L'article 6 de la Convention précise que chaque partie s'engage à promouvoir des enseignements scolaires et universitaires abondant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement.

Afin d'esquisser un état des lieux, un sondage a été réalisé pour tenter de mieux comprendre comment la Convention européenne du paysage est intégrée dans les programmes de l'enseignement supérieur et comment les jeunes la perçoivent.

Cinq questions très simples ont été posées visant principalement les jeunes étudiants dans les formations précitées (voir point 4 - Le paysage dans l'enseignement supérieur)

- Quelle formation suivez-vous actuellement et en quelle année êtes-vous ?
- Avez-vous été sensibilisé au paysage ? Si oui, comment ?
- Avez-vous connaissance de la Convention européenne du paysage ? Si non, seriez-vous intéressé d'être informé ?
- Avez-vous déjà lu ou parcouru la Convention européenne du paysage ?
- Quels outils utilisez-vous en matière d'analyse du paysage ?

2036 étudiants ont été contactés, 132 ont répondu.

### **Que retenir de ce sondage ?**

Certaines formations comme les bios ingénieurs ainsi que les architectes paysagistes sont plus sensibles à la notion de paysage.

La sensibilité au paysage touche une très grande proportion d'étudiants (96 %). Cette sensibilité vient principalement de leur formation respective et prouve que le paysage est pluridisciplinaire. La notion de paysage fait effectivement appel aux enseignements d'autres disciplines.

La connaissance de la Convention européenne du paysage est partagée par 43% des répondants mais un grand nombre d'étudiants souhaiterait être mieux informé des textes et des travaux liés à la

convention. Un travail de communication pourrait être mis en place dans les différentes formations tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement supérieur.

Un grand pourcentage d'étudiants (75%) n'a jamais lu ou parcouru le texte de la Convention européenne du paysage.

Enfin, les Atlas des paysages de Wallonie réalisés par la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) et la Région Wallonne sont la principale (70%) source d'information dans le cadre d'une analyse du paysage.

### **Liens utiles**

Fédération Wallonie-Bruxelles. (s.d.). *Niveaux et types d'enseignement*.

[www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=6](http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=6)

Fédération Wallonie-Bruxelles (2013). *Référentiels de compétences - Les Socles de compétences*.

[www.enseignement.be/index.php?page=24737](http://www.enseignement.be/index.php?page=24737)

Communauté française. (2013). *Décret du 7 juillet 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*.

[www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681\\_029.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681_029.pdf)